



## Les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau décret sur les marchés publics

**Imghi El Mostapha**

Chef de Service de la Réglementation des marchés publics  
à la Trésorerie Générale du Royaume

**- Rabat, le 28 janvier 2014-**

## Plan de l'intervention

I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

II -Mise à niveau des systèmes d'information.

III - Formation des acteurs.

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### ➤ **Un arrêté du Chef du gouvernement**

Fixation des règles et conditions de la révision des prix (12);

### ➤ **arrêts du Ministre de l'Economie et des Finances;**

### ➤ **Arrêts du Ministre de l'intérieur.**

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **Arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances /1: Outre l'arrêté des modèles de pièces des marchés (160) :**

- ✓ Liste des établissements publics dont les marchés sont soumis au décret relatif aux marchés publics (2);
- ✓ Rémunération des plans et documents techniques (19);
- ✓ Conditions et modalités d'application des mesures en faveur de la PME (156);
- ✓ Conditions de publication des documents dans le portail des marchés publics (147);

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **Arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances /2**

- ✓ Offre de financement du marché à des conditions avantageuses par financements concessionnels (172);
  - ✓ Conditions et modalités de dépôt et de retrait des plis par voie électronique (148);
  - ✓ Conditions et modalités d'ouverture des plis et d'évaluation des offres par voie électronique des offres (149);
  - ✓ Modalités de tenue et d'exploitation de la base de données électroniques des prestataires (150);
  - ✓ Modalités et conditions de recours et de mise en œuvre des enchères électroniques inversées (151);
- Un seul arrêté «la dématérialisation des procédures de marchés publics »

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **Arrêtés du Ministre de l'intérieur /1 :**

- ✓ Composition des commissions d'appel d'offres et du jury du concours (134);
- ✓ Désignation des autorités habilitées à approuver les marchés des CT (144);
- ✓ Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou conventions de droit commun par les CT (131-2)
- ✓ Formes et conditions des conventions particulières relatives aux prestations effectuées au profit des Collectivités territoriales (CT) par les personnes morales de droit public, les sociétés de développement local ou par les organisations non gouvernementales reconnues d'utilité publique (131-1);

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **Arrêtés du Ministre de l'intérieur /1 :**

- ✓ Composition des commissions d'appel d'offres et du jury du concours (134);
- ✓ Désignation des autorités habilitées à approuver les marchés des CT (144);
- ✓ Liste des prestations pouvant faire l'objet de contrats ou conventions de droit commun par les CT (131-2)
- ✓ Formes et conditions des conventions particulières relatives aux prestations effectuées au profit des Collectivités territoriales (CT) par les personnes morales de droit public, les sociétés de développement local ou par les organisations non gouvernementales reconnues d'utilité publique (131-1);

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **Arrêtés du Ministre de l'intérieur/2 :**

- ✓ Liste, par nature et par montant, des prestations pour lesquelles le recours à l'appel d'offres dit « au rabais ou à la majoration » est obligatoire pour les CT(133);
- ✓ Liste des prestations relatives à l'« organisation des cérémonies ou visites officielles » pouvant faire l'objet de marchés négociés sous le chef d'exception « d'urgence, d'imprévisibilité et d'incompatibilité avec les délais de publicité (135);
- ✓ Extension des CCAG applicables aux marchés de l'Etat aux marchés des CT (132-1) ;

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **Arrêtés du Ministre de l'intérieur/3**

- ✓ Etablissement et approbation des CPC aux marchés des CT ou extension aux CT d'un CPC propre à un département ministériel ou un établissement public (132-1/2);
- ✓ Modèle de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (139);
- ✓ Composition, organisation et modalités de fonctionnement du Comité de suivi des marchés des CT (145-1);
- ✓ Définition de la liste des données et les pièces nécessaires au recensement des marchés, ainsi que des modalités et des délais de leur collecte (145-2);

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

- ✓ Décret relatif à la Commission Nationale de la commande publique;
- ✓ Loi relative au nantissement des marchés publics ;
- ✓ Refonte de la nomenclature des pièces justificatives d'engagement et de paiement;
- ✓ Mise à jour du manuel de procédures.

## I- Parachèvement de l'arsenal juridique.

### **1/ Refonte des CCAG existants:**

- Travaux : projet en cours de finalisation à la CDM;
- EMO : avant-projet achevé, en cours d'envoi à la CDM;

### **2/ Elaboration de nouveaux CCAG:**

- Fournitures : avant-projet terminé ;
- Etudes : avant-projet préparé ;

### **3/ Confection du contrat d'architecte :**

Publié au bulletin officiel;

### **4/ Refonte et confection des CPS et RC :**

projet en cours de préparation.

## II- Mise à niveau des systèmes d'information

### **Etude d'impact :**

- ✓ l'identification des dispositions réglementaires impactant le système GID et celles sans effet sur le système;
- ✓ la programmation des opérations d'intégration, tenant compte de leur degré de complexité.
- ✓ **Lancement du paramétrage et implémentation des nouvelles dispositions ne nécessitent pas de précision particulières;**
- ✓ **Réunions de cadrage métiers avec les services de la réglementation et les services gestionnaires.**

## II- Mise à niveau des systèmes d'information

la plate forme de la dématérialisation de la commande publique qui servira de support pour la soumission électronique, les enchères électroniques inversées et la base de données fournisseurs a été réalisée et elle est opérationnelle.

## II- Renforcement des capacités

- ✓ L'organisation des cycles de formation des formateurs au profit des comptables publics au niveau de l'ensemble de son réseau, qui eux même ont assuré la déclinaison auprès des services gestionnaires au niveau central et déconcentré.
- ✓ l'organisation d'une journée d'information sur le nouveau décret sur les marchés publics au profit de l'ensemble des acteurs de la commande publique.
- ✓ L'organisation des journées de présentation du nouveau décret au profit de l'ensemble des services gestionnaires de la commande publique des collectivités territoriales en coordination avec la Direction de la Formation des cadres administratifs et techniques relevant de la Direction Générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur.
- ✓ L'organisation des cycles de formation au profit de l'ensemble des services gestionnaires de la commande publique des collectivités territoriales en coordination avec la Direction de la Formation des cadres administratifs et techniques relevant de la Direction Générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur.

## II- Renforcement des capacités

- ✓ L'organisation de la première session de formation des formateurs en matière de marchés publics par le SGG en partenariat avec la TGR et avec l'appui de la Banque Mondiale.
- ✓ L'organisation des cycles de formation au profit de l'ensemble des services gestionnaires de la commande publique des collectivités territoriales en coordination avec la Direction de la Formation des cadres administratifs et techniques relevant de la Direction Générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur et le SGG.
- ✓ La mise en œuvre de la stratégie nationale de formation en matière de marchés publics qui va prendre en considération les attentes de tous les acteurs de la commande publique et qui va prendre la forme dans un premier temps d'un master dédié aux marchés publics dans les dimensions juridiques et manageriels.
- ✓ La réalisation de cette stratégie sera faite en coordination avec le SGG, notamment la commission des marchés.

**Merci pour votre attention**